



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



10 JUL 2023
Greffe

N° d'entreprise : 885 380 168

Nom

(en entier) : **SEMAFORMA**
(en abrégé) :

Forme légale : **Association sans but lucratif**

Adresse complète du siège : **Rue Bonne Fortune, 102, 4430 ANS**

Objet de l'acte : NOMINATION ET CESSATION DE FONCTION DES ADMINISTRATEURS ET DES PERSONNES HABILITEES A AGIR EN QUALITE D'ORGANE DE REPRESENTATION GENERALE

I. Décision de l'assemblée générale du 29 juin 2021

Les mandats des administrateurs qui ont été nommés par l'assemblée générale du 28 mars 2017 sont arrivés à échéance. Il s'agit de :

- Marie-Paule DELLISSE, Ferme de Meez, 7, 5500 BOUVIGNES ;
- Hervé PERSAIN, domicilié rue du Bois d'Ohey, 275, 5530 OHEY ;
- Vincent SEPULCHRE, domicilié rue Hullos, 83, 4000 LIEGE ;
- Karin TOUSSAINT, domiciliée rue de la Libération, 28, à 5000 NAMUR.

L'assemblée générale du 29 juin 2021 a reconduit, pour un terme de quatre ans, les mandats des administrateurs suivants :

- Marie-Paule DELLISSE, Ferme de Meez, 7, 5500 BOUVIGNES ;
- Hervé PERSAIN, domicilié rue du Bois d'Ohey, 275, 5530 OHEY ;
- Karin TOUSSAINT, domiciliée rue de la Libération, 28, à 5000 NAMUR.

II. Décision de l'assemblée générale du 21 juin 2023

Les mandats des administrateurs qui ont été nommés nommées par l'assemblée générale du 15 mai 2019 sont arrivés à échéance. Cela concerne :

- Michel DAVAGLE, domicilié Avenue Reine Astrid, 3A, 4500 HUY ;
- Bernard DECHAMPS, domicilié rue Pierre-Jacques, 63, 4520 MOHA ;
- Théo VANHEES, domicilié rue des Héros, 7, 4431 LONCIN ;
- Pierre VAN HOYE, domicilié rue du Stockay, 5, 6997 FANZEL.

L'assemblée générale du 21 juin 2023 reconduit, pour un terme de quatre ans, les mandats des administrateurs suivants :

- Michel DAVAGLE, domicilié Avenue Reine Astrid, 3A, 4500 HUY ;
- Pierre VAN HOYE, domicilié rue du Stockay, 5, 6997 FANZEL.

III. Démission

L'assemblée générale prend acte de la démission en qualité d'administratrice de :
Marie-Paule DELLISSE, Ferme de Meez, 7, 5500 BOUVIGNES

IV. Composition actuelle du conseil d'administration

Le conseil d'administration est, au 21 juin 2023, composé de :

- Michel DAVAGLE, domicilié Avenue Reine Astrid, 3A, 4500 Huy dont le mandat se termine en 2027 ;
- Hervé PERSAIN, domicilié rue du Bois d'Ohey, 275, 5530 OHEY dont le mandat se termine en 2025 ;
- Karin TOUSSAINT, domiciliée rue de la Libération, 28, à 5000 NAMUR dont le mandat se termine en 2025 ;
- Pierre VAN HOYE, domicilié rue du Stockay, 5, 6997 FANZEL dont le mandat se termine en 2027.

V. Répartition des fonctions au sein du conseil d'administration

Le conseil d'administration réuni ce 21 juin 2023 désigne comme :

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/07/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge

- Présidente : Karin TOUSSAINT, domiciliée rue de la Libération, 28, à 5000 NAMUR ;
- Secrétaire : Michel DAVAGLE, domicilié Avenue Reine Astrid, 3A, 4500 HUY.

VI. Organe de représentation générale

Conformément à ses statuts, le conseil d'administration réuni ce 21 juin 2023 désigne comme personne disposant, en tant qu'organe, de pouvoir représenter individuellement l'association dans tous les actes juridiques :

- Karin TOUSSAINT, domiciliée rue de la Libération, 28, à 5000 NAMUR ;
- Michel DAVAGLE, domicilié Avenue Reine Astrid, 3A, 4500 HUY.

Compte tenu que M. Théo VANHEES (domicilié rue des Héros, 7, 4431 LONCIN) n'est pas reconduit dans son mandat d'administrateur, Il ne peut plus, conformément aux statuts de l'association, agir, à dater du 21 juin 2023, en qualité d'organe de représentation générale de l'association.

Pour l'ASBL SEMAFORMA,
Michel DAVAGLE,
Agissant en qualité d'organe de
représentation générale de l'ASBL

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/07/2023 - Annexes du Moniteur belge